

Annexe 3 : Montant plafond des dépenses annuelles du parc d'Activités Chartrettes

Le parc d'Activités de Chartrettes est un parc d'activités qui était d'ores et déjà intercommunale avant la création de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau en 2017.

Compte tenu de la configuration et de l'état du parc d'Activités, le montant plafond des dépenses annuelles est fixé à **11 500 €**.

ANNEXE 4 : Périmètre des prestations à la charge de la Commune portant sur l'entretien du parc d'Activités de Chartrettes

5.1. Espaces verts :

- Faucardage, débroussaillage, désherbage
- Entretien des plantations : taille des arbres et des arbustes
- Fleurissement, plantations

5.2. Voirie :

- Faucardage des accotements, fossés et talus en bordures des voiries
- Balayage des voies (propreté)
- Travaux de réparation courante résultant de l'usure normale (nids de poules)
- Viabilité hivernale
- Entretien de la signalisation horizontale et verticale

5.3. Entretien du mobilier urbain

5.4. Eclairage public

- Consommation et entretien des candélabres, lampes, lanternes, luminaires (hors remplacement)

5.5. Autres réseaux

- Entretien des bornes et réserves d'incendie

**Convention en vue de l'entretien du Parc d'Activités
Situé sur la commune de Chartrettes**

ENTRE :

La **communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau**, représentée par Pascal GOUHOURY Président, habilité à cet effet par une délibération du conseil communautaire en date du 10 décembre 2020,

Ci après dénommée « la Communauté »

D'UNE PART,

ET :

La **commune de Chartrettes**, représentée par Pascal GROS, Maire, habilité à cet effet par une délibération du conseil municipal en date du _____,

Ci-après dénommée « la Commune »

D'AUTRE PART

PRÉAMBULE

La Communauté créée au 1^{er} janvier 2017, exerce, depuis cette date, en lieu et place des communes membres, les compétences définies par l'article L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

En application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (loi NOTRe), la Communauté s'est vue transférée également au 1^{er} janvier 2017 la compétence « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ».

Concernant les plans d'activités qui étaient antérieurement à cette date de compétence communale, ou bien dont l'entretien était réalisé par les communes pour le compte de leur communauté, et dans l'attente de la mise en place d'une organisation pérenne à l'échelle du territoire communautaire, il apparaît nécessaire d'assurer pour une période transitoire la continuité du service public et de maintenir l'ensemble des prestations d'entretien précédemment mises en place par les communes. En la circonstance, seules ces dernières sont en mesure de garantir cette continuité en matière d'entretien des plans d'activités.

Une première convention d'entretien de ce parc d'activités a été signée pour une durée de trois années, de 2018 à 2020, puis une seconde de 2021 à 2022. Il est proposé de reconduire cette convention pour une durée de 4 années, aux mêmes conditions.

Il convient ainsi de poursuivre une coopération entre la Communauté et la Commune. La présente convention de gestion visant à préciser les conditions dans lesquelles la Commune assure, à titre transitoire, l'entretien du parc d'activités située sur son territoire et relevant de la compétence de la Communauté.

ARTICLE 1^{er} : OBJET ET PÉRIMÈTRE DE LA CONVENTION

La Communauté confie à la Commune qui l'accepte, au titre de l'article L. 5216-7-1 du code général des collectivités territoriales, l'entretien du parc d'activités situé sur son territoire.

L'entretien au sens de la présente convention, consiste pour la Commune à réaliser ou à faire réaliser par des prestataires, les opérations d'entretien spécifiques et réglementaires pour le maintien en bon état de fonctionnement du parc d'activités concerné, telles que définies en annexe 4 de la présente convention.

Les plans du parc d'Activités objet de la présente convention sont joints en annexe (annexe 1). Il en est de même de l'inventaire du parc d'Activités (annexe 2).

ARTICLE 2 : ENTRÉE EN VIGUEUR, DURÉE ET RÉSILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur au 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 1 année, renouvelable de manière expresse sur la même durée au maximum trois fois.

ARTICLE 3 : MODALITÉS D'ORGANISATION DES MISSIONS

La Commune réalise les missions et prestations objet de la présente convention et listée en annexe 4 au nom et pour le compte de la Communauté et en assume l'entière responsabilité.

Elle s'engage à respecter l'ensemble des normes, procédures et réglementations applicables ainsi que tout texte juridiquement opposable dans la réalisation des missions et prestations qui lui incombent au titre de la présente convention.

La Commune met en œuvre tous les moyens nécessaires au bon exercice de la mission qui lui est confiée dans la limite du montant plafond des dépenses précisé en annexe 3.

Les dépenses supplémentaires qui apparaîtraient nécessaires au cours de l'exécution de la présente convention devront préalablement être autorisées par la Communauté. En cas d'urgence, de circonstances exceptionnelles ou de force majeure, la Commune pourra toutefois réaliser tous travaux non prévus et engager les dépenses correspondantes, sur sa proposition et après décision du Président de la Communauté. Elle en rendra compte financièrement dans le bilan annuel mentionné à l'article 8-1.

La Commune assure la gestion de tous les contrats en cours afférents aux missions et prestations visées dans la présente convention et listés en annexe 4. Les cocontractants seront informés par la Commune de l'existence du mandat que celle-ci exerce pour le compte de la Communauté.

Elle prend toutes décisions, actes et conclut toutes conventions nécessaires à l'exercice des missions et prestations qui lui sont confiées, à l'exception de ce qui est

prévu à l'alinéa suivant. Ces décisions, actes ou conventions mentionnent le fait que la Commune agit au nom et pour le compte de la Communauté.

La gestion de l'occupation du domaine public n'entre pas dans le champ de cette convention. Dans le cadre de la mise à disposition du parc d'activités à la Communauté, celle-ci conserve l'autorisation d'occupation des biens et en perçoit les fruits et produits correspondants.

Il est également à noter que le transfert de la compétence ZAE à la Communauté et par conséquent la présente convention d'entretien ne concerne pas les autorisations de police préalables à la réalisation de tous travaux ainsi que les autorisations d'urbanisme. Ainsi la commune reste compétente sur ces deux volets.

ARTICLE 4 : PERSONNELS ET PRESTATAIRES

La Commune assume les missions objet de la présente convention.

Les personnels et les prestataires exerçant tout ou partie de leurs missions pour l'exercice des prestations objet de la présente convention demeurent sous l'autorité hiérarchique du Maire, en application des dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, et sous son autorité fonctionnelle.

ARTICLE 5 : MODALITÉS PATRIMONIALES

La Communauté autorise la Commune à utiliser les biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice des missions et prestations objet de la présente convention qui ont été mis de plein droit à sa disposition par la Commune.

ARTICLE 6 : MODALITÉS FINANCIÈRES, COMPTABLES ET BUDGÉTAIRES

6.1. Dépenses liées à l'exécution des missions

La commune exécute les dépenses liées à l'exécution des missions objet de la présente convention dans la limite du montant annuel fixé tel que figurant dans l'annexe 3.

La commune procède au mandatement des dépenses après service fait, sur présentation des factures dans les délais réglementaires et dans le respect des règles relatives à la dépense publique du secteur local. Elle procédera à l'émission des titres et à l'encaissement des recettes conformément aux règles de la comptabilité publique.

6.2 Modalités comptables :

La Communauté supporte seule la charge des dépenses engagées par la Commune dans la limite du montant annuel fixé tel que figurant dans l'annexe 3.

Conformément à la présente convention, la Commune transmet à la Communauté un décompte des opérations réalisées, accompagné d'une copie des factures et/ou d'un mémoire récapitulatif pour les missions réalisées en régie.

La Communauté s'engage à verser à la Commune l'intégralité du montant annuel plafond selon les modalités suivantes :

- en début d'année, la Commune pourra solliciter le versement d'un acompte afin de faciliter sa gestion de trésorerie afférente à l'objet de cette convention : elle pourra transmettre un titre de recettes partiel dans la limite de 50% du montant annuel fixé à l'annexe 3 ;
- avec la remise de l'état sur l'exécution annuelle de la convention, la Commune adressera un titre de recettes correspondant au solde ou à l'intégralité du montant annuel fixé à l'annexe 3, dans le cas où elle n'a pas sollicité de versement d'acompte.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉS

La Commune est responsable, à l'égard de la Communauté et des tiers, des éventuels dommages de tous ordres résultant de ses obligations.

ARTICLE 8 : SUIVI ET CONTROLE DE LA CONVENTION

La Commune effectue un compte rendu annuel d'information sur l'exécution de la présente convention : elle transmet à la Communauté un premier état au plus tard le 1^{er} décembre afin d'ajuster au mieux la poursuite de la convention ; elle transmet la version définitive à l'occasion du vote de son compte administratif

ARTICLE 9 : RÉSILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra être résiliée avant son terme par accord entre les parties moyennant le respect d'un préavis de trois mois.

ARTICLE 10 : JURIDICTION COMPÉTENTE EN CAS DE LITIGE

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre le différend à la juridiction administrative compétente.

Fait à, le

Pour la Commune,

Pour la Communauté,

ANNEXES

Les annexes font partie intégrante de la présente convention et les parties conviennent de leur conférer la même valeur juridique.

Sont annexées à la présente convention :

Annexe 1 : Plan du parc d'Activités

Annexe 2 : Inventaire / Etat du parc d'Activités

Annexe 3 : Montant plafond annuel des dépenses

Annexe 4 : Périmètre des prestations d'entretien à la charge de la Commune

ANNEXE 4 : Périmètre des prestations à la charge de la Commune portant sur l'entretien du parc d'Activités de Bois-le-Roi

5.1. Espaces verts :

- Faucardage, débroussaillage, désherbage
- Entretien des plantations : taille des arbres et des arbustes

5.2. Voirie :

- Faucardage des accotements, fossés et talus en bordures des voiries
- Balayage des voies (propreté)
- Travaux de réparation courante résultant de l'usure normale (nids de poules)
- Viabilité hivernale
- Entretien de la signalisation horizontale et verticale

5.3. Entretien du mobilier urbain

5.4. Eclairage public

- Consommation et entretien des candélabres, lampes, lanternes, luminaires (hors remplacement)

5.5. Autres réseaux

- Entretien des bornes et réserves d'incendie

**Convention en vue de l'entretien du parc d'Activités
situé sur la commune de Bois-le-Roi**

ENTRE :

La **communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau**, représentée par Pascal GOUHOURY Président, habilité à cet effet par une délibération du conseil communautaire en date du 10 décembre 2020,

Ci après dénommée « la Communauté »

D'UNE PART,

ET :

La **commune de Bois-le-Roi**, représentée par David DINTILHAC, Maire, habilité à cet effet par une délibération du conseil municipal en date du _____,

Ci-après dénommée « la Commune »

D'AUTRE PART

PRÉAMBULE

La Communauté créée au 1^{er} janvier 2017, exerce, depuis cette date, en lieu et place des communes membres, les compétences définies par l'article L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

En application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (loi NOTRe), la Communauté s'est vue transférée également au 1er janvier 2017 la compétence « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ».

Concernant les parcs d'activités qui étaient antérieurement à cette date de compétence communale, ou bien dont l'entretien était réalisé par les communes pour le compte de leur communauté, et dans l'attente de la mise en place d'une organisation pérenne à l'échelle du territoire communautaire, il apparaît nécessaire d'assurer pour une période transitoire la continuité du service public et de maintenir l'ensemble des prestations d'entretien précédemment mises en place par les communes. En la circonstance, seules ces dernières sont en mesure de garantir cette continuité en matière d'entretien des parcs d'activités.

Une première convention d'entretien de ce parc d'activités a été signée pour une durée de trois années, de 2018 à 2020, puis une seconde de 2021 à 2022. Il est proposé de reconduire cette convention pour une durée de 4 années, aux mêmes conditions.

Il convient ainsi de poursuivre une coopération entre la Communauté et la Commune. La présente convention de gestion visant à préciser les conditions dans lesquelles la Commune assure, à titre transitoire, l'entretien du parc d'activités située sur son territoire et relevant de la compétence de la Communauté.

ARTICLE 1^{er} : OBJET ET PÉRIMÈTRE DE LA CONVENTION

La Communauté confie à la Commune qui l'accepte, au titre de l'article L. 5216-7-1 du code général des collectivités territoriales, l'entretien de la ZAE située sur son territoire.

L'entretien au sens de la présente convention, consiste pour la Commune à réaliser ou à faire réaliser par des prestataires, les opérations d'entretien spécifiques et réglementaires pour le maintien en bon état de fonctionnement du parc d'activités concernée, telles que définies en annexe 4 de la présente convention.

Les plans du parc d'activités objet de la présente convention sont joints en annexe (annexe 1). Il en est de même de l'inventaire du parc d'activités (annexe 2).

ARTICLE 2 : ENTRÉE EN VIGUEUR, DURÉE ET RÉSILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur au 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 1 année, renouvelable de manière expresse sur la même durée au maximum trois fois.

ARTICLE 3 : MODALITÉS D'ORGANISATION DES MISSIONS

La Commune réalise les missions et prestations objet de la présente convention et listée en annexe 4 au nom et pour le compte de la Communauté et en assume l'entière responsabilité.

Elle s'engage à respecter l'ensemble des normes, procédures et réglementations applicables ainsi que tout texte juridiquement opposable dans la réalisation des missions et prestations qui lui incombent au titre de la présente convention.

La Commune met en œuvre tous les moyens nécessaires au bon exercice de la mission qui lui est confiée dans la limite du montant plafond des dépenses précisé en annexe 3.

Les dépenses supplémentaires qui apparaîtraient nécessaires au cours de l'exécution de la présente convention devront préalablement être autorisées par la Communauté. En cas d'urgence, de circonstances exceptionnelles ou de force majeure, la Commune pourra toutefois réaliser tous travaux non prévus et engager les dépenses correspondantes, sur sa proposition et après décision du Président de la Communauté. Elle en rendra compte financièrement dans le bilan annuel mentionné à l'article 8-1.

La Commune assure la gestion de tous les contrats en cours afférents aux missions et prestations visées dans la présente convention et listés en annexe 4. Les cocontractants seront informés par la Commune de l'existence du mandat que celle-ci exerce pour le compte de la Communauté.

Elle prend toutes décisions, actes et conclut toutes conventions nécessaires à l'exercice des missions et prestations qui lui sont confiées, à l'exception de ce qui est

prévu à l'alinéa suivant. Ces décisions, actes ou conventions mentionnent le fait que la Commune agit au nom et pour le compte de la Communauté.

La gestion de l'occupation du domaine public n'entre pas dans le champ de cette convention. Dans le cadre de la mise à disposition du parc d'activités à la Communauté, celle-ci conserve l'autorisation d'occupation des biens et en perçoit les fruits et produits correspondants.

Il est également à noter que le transfert de la compétence ZAE à la Communauté et par conséquent la présente convention d'entretien ne concerne pas les autorisations de police préalables à la réalisation de tous travaux ainsi que les autorisations d'urbanisme. Ainsi la commune reste compétente sur ces deux volets.

ARTICLE 4 : PERSONNELS ET PRESTATAIRES

La Commune assume les missions objet de la présente convention.

Les personnels et les prestataires exerçant tout ou partie de leurs missions pour l'exercice des prestations objet de la présente convention demeurent sous l'autorité hiérarchique du Maire, en application des dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, et sous son autorité fonctionnelle.

ARTICLE 5 : MODALITÉS PATRIMONIALES

La Communauté autorise la Commune à utiliser les biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice des missions et prestations objet de la présente convention qui ont été mis de plein droit à sa disposition par la Commune.

ARTICLE 6 : MODALITÉS FINANCIÈRES, COMPTABLES ET BUDGÉTAIRES

6.1. Dépenses liées à l'exécution des missions

La commune exécute les dépenses liées à l'exécution des missions objet de la présente convention dans la limite du montant annuel fixé tel que figurant dans l'annexe 3.

La commune procède au mandatement des dépenses après service fait, sur présentation des factures dans les délais réglementaires et dans le respect des règles relatives à la dépense publique du secteur local. Elle procédera à l'émission des titres et à l'encaissement des recettes conformément aux règles de la comptabilité publique.

6.2 Modalités comptables :

La Communauté supporte seule la charge des dépenses engagées par la Commune dans la limite du montant annuel fixé tel que figurant dans l'annexe 3.

Conformément à la présente convention, la Commune transmet à la Communauté un décompte des opérations réalisées, accompagné d'une copie des factures et/ou d'un mémoire récapitulatif pour les missions réalisées en régie.

La Communauté s'engage à verser à la Commune l'intégralité du montant annuel plafond selon les modalités suivantes :

- en début d'année, la Commune pourra solliciter le versement d'un acompte afin de faciliter sa gestion de trésorerie afférente à l'objet de cette convention : elle pourra transmettre un titre de recettes partiel dans la limite de 50% du montant annuel fixé à l'annexe 3 ;
- avec la remise de l'état sur l'exécution annuelle de la convention, la Commune adressera un titre de recettes correspondant au solde ou à l'intégralité du montant annuel fixé à l'annexe 3, dans le cas où elle n'a pas sollicité de versement d'acompte.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉS

La Commune est responsable, à l'égard de la Communauté et des tiers, des éventuels dommages de tous ordres résultant de ses obligations.

ARTICLE 8 : SUIVI ET CONTROLE DE LA CONVENTION

La Commune effectue un compte rendu annuel d'information sur l'exécution de la présente convention : elle transmet à la Communauté un premier état au plus tard le 1^{er} décembre afin d'ajuster au mieux la poursuite de la convention ; elle transmet la version définitive à l'occasion du vote de son compte administratif

ARTICLE 9 : RÉSILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra être résiliée avant son terme par accord entre les parties moyennant le respect d'un préavis de trois mois.

ARTICLE 10 : JURIDICTION COMPÉTENTE EN CAS DE LITIGE

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre le différend à la juridiction administrative compétente.

Fait à, le

Pour la Commune,

Pour la Communauté,

ANNEXES

Les annexes font partie intégrante de la présente convention et les parties conviennent de leur conférer la même valeur juridique.

Sont annexées à la présente convention :

Annexe 1 : Plan du parc d'activités

Annexe 2 : Inventaire / Etat des lieux du parc d'activités

Annexe 3 : Montant plafond annuel des dépenses

Annexe 4 : Périmètre des prestations d'entretien à la charge de la Commune

ANNEXE n°1

Plans du Parc d'Activités dit « des Peupliers » à BOIS-LE-ROI

Plans joints à cette annexe :

- Plan de la zone (vue aérienne ; cadastre et PLU)
- Plan de voirie et équipements



Légende:

	Bordure
	Bordures
	Caniveau
	Chaussée enrobée
	trottoir enrobé
	Espaces Verts
	Grave

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
Commune de Bois le Roi

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération
Pays de Fontainebleau
44 Rue du Château
77300 - FONTAINEBLEAU

Diagnostic de voirie
ZAE
Rue des Peupliers

Acrasé de réception en préfecture
077 20072346 - 20221258-2622-215-DE
Date de réception préfecture : 28/12/2022

ceramo
Bureau de Métrie

Coursaire - BD 57 - Montesson sur le Jard
B.P. 10038 - 77 003 MELUN Cedex
Téléphone : 01 64 79 76 73 - Fax : 01 64 79 76 67

Date: Novembre 2017	ES:	Etude:	Indice:	Affaire: 964	DIAG
Modifications:					

ZAE « DES PEUPLIERS »

BOIS-LE-ROI



 Périmètre ZAE (Zone UX)

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20221229-2022-213-DE
Date de réception préfecture : 29/12/2022

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

Maîtrise d'Ouvrage



44, Rue du Château
77300 FONTAINEBLEAU
T : 01 64 70 10 80 - F : 01 64 80 10 98

Diagnostic de voirie

ZAE

Commune de Bois le Roi

Maîtrise d'Œuvre



COURCEAUX – RD 57 - Montereau sur le Jard
B.P. 10038 – 77 003 MELUN Cedex
Téléphone : 01 64 79 76 73 – Fax : 01 64 79 76 67

Date : Novembre 2017

Ech :

Indice :

Affaire :

964

DIAG

Modifications :

N° Pièces :

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20221229-2022-213-DE
Date de réception préfecture : 29/12/2022

Nom des Voies : Rue des Peupliers

Revêtements	dégradations constatés	Gravité	Surface m2	préconisations	Prix unitaire/m2	Estimation de la reprise	Ratio ml de Voie	"A programmer" 6-8 Ans	"A programmer" 5 Ans	"Nécessaire" 1 à 2 ans
Chaussée Enrobés noir	Surface Total		3460							
	RAS		0							
	Usure	"A programmer" 6-8 Ans	3270	ECF	10,00 €	32 700,00 €	60,56 €	32 700,00 €		
	Fissuration/Faiçage	"A programmer" 5 Ans	190	Fraisage et enrobés 10cm	35,00 €	6 650,00 €	12,31 €		6 650,00 €	
	Affaissements/ Arrachements/ Nids de poule	"Nécessaire" 1 à 2 ans	0	Fraisage et enrobés 16cm	60,00 €	- €	- €			- €
Trottoirs Enrobés noir	Surface total		350							
	RAS		350							
	Fissuration/Faiçage	"A programmer" 5 Ans	0	Reprise de la surface purges éventuelles	55,00 €	- €	- €		- €	
	Affaissement	"Nécessaire" 1 à 2 ans	0	Reprise de la structure complète	75,00 €	- €	- €			- €
Espaces verts	Surface total		245							
	RAS		245							
	Dégradé	"A programmer" 5 Ans	0	Reprise de la surface	30,00 €	- €	- €		- €	
	Non planté	"Nécessaire" 1 à 2 ans	0	Plantation apport de terre végétal	50,00 €	- €	- €			- €
Trottoirs Enrobés rouge	Surface total		0							
	RAS		0							
	Fissuration/Faiçage	"A programmer" 5 Ans	0	Reprise de la surface purges éventuelles	90,00 €	- €	- €		- €	
	Affaissement	"Nécessaire" 1 à 2 ans	0	Reprise de la structure complète	135,00 €	- €	- €			- €
Béton	Surface total		5							
	RAS		0							
	Fissuration/Faiçage	"A programmer" 5 Ans	0	Reprise de la surface purges éventuelles	110,00 €	- €	- €		- €	
	Affaissement	"Nécessaire" 1 à 2 ans	5	Reprise de la structure complète	180,00 €	900,00 €	1,67 €			900,00 €
Béton désactivé	Surface total		30							
	RAS		0							
	Fissuration/Faiçage	"A programmer" 5 Ans	0	Reprise de la surface purges éventuelles	150,00 €	- €	- €		- €	
	Affaissement	"Nécessaire" 1 à 2 ans	30	Reprise de la structure complète	210,00 €	6 300,00 €	11,67 €			6 300,00 €
Pavés	Surface total		0							
	RAS		0							
	Descellement	"A programmer" 5 Ans	0		290,00 €	- €	- €		- €	
	Affaissement	"Nécessaire" 1 à 2 ans	0		310,00 €	- €	- €			- €
Pavés collés	Surface total		0							
	RAS		0							
	Descellement	"A programmer" 5 Ans	0	Reprise de la surface purges éventuelles	90,00 €	- €	- €		- €	
	Affaissement	"Nécessaire" 1 à 2 ans	0	Reprise de la structure complète	120,00 €	- €	- €			- €

540,00

Date du relevé
09/11/2017

Nom des Voies : Rue des Peupliers

Revêtements	dégradations constatés	Gravité	Surface m2	préconisations	Prix unitaire/m2	Estimation de la reprise	Ratio ml de Voie	Échéance de programmation selon Gravité		
								"A programmer" 6-8 Ans	"A programmer" 5 Ans	"Nécessaire" 1 à 2 ans
Dalle Evergrena	Surface total		0							
	RAS		0							
	Descellement	"A programmer" 5 Ans	0	Reprise de la surface purges éventuelles	325,00 €	- €	- €		- €	
	Affaissement	"Nécessaire" 1 à 2 ans	0	Reprise de la structure complète	400,00 €	- €	- €			- €
Gravillonnage	Surface total		0							
	RAS		0							
	Arrachage du revêtement	"A programmer" 5 Ans	0	Reprise de la surface purges éventuelles	40,00 €	- €	- €		- €	
	Affaissement	"Nécessaire" 1 à 2 ans	0	Reprise de la structure complète	60,00 €	- €	- €			- €
Grave béton	Surface total		0							
	RAS		0							
	Arrachage de la surface	"A programmer" 5 Ans	0	Reprise de la surface purges éventuelles	30,00 €	- €	- €		- €	
	Affaissement	"Nécessaire" 1 à 2 ans	0	Reprise de la structure complète	55,00 €	- €	- €			- €
Grave	Surface total		1120							
	RAS		1120							
	Arrachage de la surface	"A programmer" 5 Ans	0	Reprise de la surface purges éventuelles	30,00 €	- €	- €		- €	
	Affaissement	"Nécessaire" 1 à 2 ans	0	Reprise de la structure complète	45,00 €	- €	- €			- €

Gravité	surface total	Surface concernée	
		5210	Totat HT par Gravité
4		1715,00	
3	"A programmer" 6-8 Ans	3270,00	32 700,00 €
2	"A programmer" 5 Ans	190,00	6 650,00 €
1	"Nécessaire" 1 à 2 ans	35,00	7 200,00 €

		Échéance de programmation selon Gravité		
		"A programmer" 6-8 Ans	"A programmer" 5 Ans	"Nécessaire" 1 à 2 ans
Total	46 550,00 €	32 700,00 €	6 650,00 €	7 200,00 €
Ratio au ml	86,20 €	60,56 €	12,31 €	13,33 €

Nom des Voies : Rue des Peupliers

540,00

Échéance de programmation selon Gravité

Équipement	Nombre total	dégradations constatés	Nombre	Gravité	Nombre	préconisations	Nombre	Commentaires	Prix unitaire	Estimation	"Confort" 10 Ans	"A programmer" 5 Ans	"Nécessaire" 1 à 2 ans
Éléments Fonte													
Bouche à clé (unités)	7,00	RAS	7,00	RAS	0,00	RAS	0,00						
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		55,00 €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		110,00 €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00						- €
Plaque enfonte (1,50*1,00ml)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00						
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00						- €
Grille eaux pluviales (unités)	9,00	RAS	9,00	RAS	0,00	RAS	0,00						
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		125,00 €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		195,00 €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		450,00 €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00						- €
Boîtes AEP (unités)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00						
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00						- €
Tampons diamètre 1000 (unités)	11,00	RAS	10,00	RAS	0,00	RAS	0,00						
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		150,00 €	- €	- €		
		Descellé	1,00	A programmer	2,00	Rénover	2,00		220,00 €	440,00 €		440,00 €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		450,00 €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00						- €
Boite de Branchement (unités)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00						
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		140,00 €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		195,00 €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		425,00 €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00						- €
Chambre Telecom (unités)	9,00	RAS	9,00	RAS	0,00	RAS	0,00						
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		250,00 €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		400,00 €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		950,00 €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00						- €
Borne GDF ou boite (unités)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00						
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		55,00 €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		110,00 €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00						- €

Nom des Voies : Rue des Peupliers

540,00

Échéance de programmation selon Gravité

Équipement	Nombre total	dégradations constatés	Nombre	Gravité	Nombre	préconisations	Nombre	Commentaires	Prix unitaire	Estimation	"Confort" 10 Ans	"A programmer" 5 Ans	"Nécessaire" 1 à 2 ans
Equipements d'énergie											"Confort" 10 Ans	"A programmer" 5 Ans	"Nécessaire" 1 à 2 ans
Equipements d'énergie											"Confort" 10 Ans	"A programmer" 5 Ans	"Nécessaire" 1 à 2 ans
Coffret (unités)	4,00	RAS	4,00	RAS	0,00	RAS	0,00						
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		65,00 €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		175,00 €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		375,00 €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00						- €
Transformateur ENEDIS (unités)	1,00	RAS	1,00	RAS	0,00	RAS	0,00						
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		50 000,00 €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00						- €
Bouche incendie (unités)	3,00	RAS	3,00	RAS	0,00	RAS	0,00						
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		310,00 €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		1 150,00 €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00						- €
Poste de détente GDF (unités)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00						
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		15 000,00 €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00						- €
Armoire telephone (unités)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00						
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		4 500,00 €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00						- €
Système d'arrosage automatique (fft)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00						
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			- €
		Défaillance	0,00		0,00		0,00						- €
VEGETATION										"Confort" 10 Ans	"A programmer" 5 Ans	"Nécessaire" 1 à 2 ans	
Végétation arbres (unités)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00						
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00						- €
Végétations Massif fleuri (m2)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00						
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00						- €
Végétations Haies (en ml)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00						
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00						- €
Jardinières (unités)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00						
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		950,00 €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00						- €
Souche (unités)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00						
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00						- €

Nom des Voies : Rue des Peupliers

540,00

Échéance de programmation selon Gravité

Équipement	Nombre total	dégradations constatés	Nombre	Gravité	Nombre	préconisations	Nombre	Commentaires	Prix unitaire	Estimation	"Confort" 10 Ans	"A programmer" 5 Ans	"Nécessaire" 1 à 2 ans
Talus (ml)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00						
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00						- €
Noue paysagère (ml)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00						
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			- €
		Défaillance	0,00		0,00		0,00						- €
BORDURAGE											"Confort" 10 Ans	"A programmer" 5 Ans	"Nécessaire" 1 à 2 ans
Bordurettes (ml)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00						
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		20,00 €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		30,00 €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		50,00 €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00						- €
Poutre béton (ml)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00						
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		55,00 €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		170,00 €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00						- €
Bordures de voirie (en ml)	1010,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00						
		Usure	975,00	Confort	975,00	Mise à niveau	975,00		55,00 €	53 625,00 €	53 625,00 €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		90,00 €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	35,00	Changement	35,00		110,00 €	3 850,00 €			3 850,00 €
		Cassé	35,00		0,00		0,00						- €
Caniveaux béton (en ml)	1115,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00						
		Usure	1070,00	Confort	1070,00	Mise à niveau	1070,00		55,00 €	58 850,00 €	58 850,00 €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		90,00 €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	45,00	Changement	45,00		110,00 €	4 950,00 €			4 950,00 €
		Cassé	45,00		0,00		0,00						- €
Bordures îlot (ml)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00						
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		65,00 €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00						- €
Bordures de défense (ml)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00						
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		55,00 €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00						- €
MOBILIER URBAIN											"Confort" 10 Ans	"A programmer" 5 Ans	"Nécessaire" 1 à 2 ans
Mobilier Miroir (unités)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00		- €				
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00		- €	- €			- €
Abris bus (unités)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00		- €				
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00		- €	- €			- €
Dalle Pododactile (ml)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00		- €				
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00		- €	- €			- €

Nom des Voies : Rue des Peupliers

540,00

Échéance de programmation selon Gravité

Équipement	Nombre total	dégradations constatés	Nombre	Gravité	Nombre	préconisations	Nombre	Commentaires	Prix unitaire	Estimation	"Confort" 10 Ans	"A programmer" 5 Ans	"Nécessaire" 1 à 2 ans
Bande de guidage (ml)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00		- €	- €			
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00		- €	- €			- €
Totem (unité)	1,00	RAS	1,00	RAS	0,00	RAS	0,00		- €	- €			
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			- €
		Défaillance	0,00		0,00		0,00		- €	- €			- €
Mat Support métallique (unités)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00		- €	- €			
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00		- €	- €			- €
Borne information voyageur (unité)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00		- €	- €			
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00		- €	- €			- €
Clôture béton (ml)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00		- €	- €			
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		350,00 €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00		- €	- €			- €
Borne en béton (unités)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00		- €	- €			
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00		- €	- €			- €
Banc béton (unités)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00		- €	- €			
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00		- €	- €			- €
Potelet acier (unité)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00		- €	- €			
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		175,00 €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		310,00 €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00		- €	- €			- €
Mobilier Potelet Bois (unités)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00		- €	- €			
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		75,00 €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		150,00 €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00		- €	- €			- €
Barrière croix de saint andré (unités)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00		- €	- €			
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		350,00 €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00		- €	- €			- €
Poubelle acier (unités)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00		- €	- €			
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00		- €	- €			- €

Nom des Voies : Rue des Peupliers

540,00

Échéance de programmation selon Gravité

Équipement	Nombre total	dégradations constatés	Nombre	Gravité	Nombre	préconisations	Nombre	Commentaires	Prix unitaire	Estimation	"Confort" 10 Ans	"A programmer" 5 Ans	"Nécessaire" 1 à 2 ans
Glissière de sécurité métal (ml)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00		- €	- €	- €		
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €			
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €			
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		450,00 €	- €			
		Cassé	0,00		0,00		0,00		- €	- €			
Glissière de sécurité Bois (ml)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00		- €	- €	- €		
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €			
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €			
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			
		Cassé	0,00		0,00		0,00		- €	- €			
Portillon (unités)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00		- €	- €	- €		
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €			
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €			
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			
		Cassé	0,00		0,00		0,00		- €	- €			
Clôture (ml)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00		- €	- €	- €		
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €			
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		42,00 €	- €			
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		65,00 €	- €			
		Cassé	0,00		0,00		0,00		- €	- €			
Portails (unités)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00		- €	- €	- €		
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €			
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		2 500,00 €	- €			
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			
		Cassé	0,00		0,00		0,00		- €	- €			
Panneau de Publicité (unités)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00		- €	- €	- €		
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €			
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		3 500,00 €	- €			
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			
		Cassé	0,00		0,00		0,00		- €	- €			
GESTION EAUX PLUVIALES											"Confort" 10 Ans	"A programmer" 5 Ans	"Nécessaire" 1 à 2 ans
fossé (en ml)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00		- €	- €	- €		
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		25,00 €	- €			
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		65,00 €	- €			
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			
		Cassé	0,00		0,00		0,00		- €	- €			
Tête d'acqueduc (unités)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00		- €	- €	- €		
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €			
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €			
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			
		Cassé	0,00		0,00		0,00		- €	- €			
Bassin (unités)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00		- €	- €	- €		
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €			
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		2 500,00 €	- €			
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		4 500,00 €	- €			
		Défaillance	0,00		0,00		0,00		- €	- €			
Accodrain (ml)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00		- €	- €	- €		
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		55,00 €	- €			
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €			
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			
		Cassé	0,00		0,00		0,00		- €	- €			
Descente de gouttière	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00		- €	- €	- €		
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €			
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €			
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			
		Cassé	0,00		0,00		0,00		- €	- €			
Poste de refoulement (fft)	1,00	RAS	1,00	RAS	0,00	RAS	0,00		- €	- €	- €		
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €			
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €			
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			
		Cassé	0,00		0,00		0,00		- €	- €			



Nom des Voies : Rue des Peupliers

540,00

Échéance de programmation selon Gravité

Equipement	Nombre total	dégradations constatés	Nombre	Gravité	Nombre	préconisations	Nombre	Commentaires	Prix unitaire	Estimation	"Confort" 10 Ans	"A programmer" 5 Ans	"Nécessaire" 1 à 2 ans
DIVERS											"Confort" 10 Ans	"A programmer" 5 Ans	"Nécessaire" 1 à 2 ans
											"Confort" 10 Ans	"A programmer" 5 Ans	"Nécessaire" 1 à 2 ans
Marquage au sol (m2)	5,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00		- €	- €	25,00 €		
		Usure	5,00	Confort	5,00	Mise à niveau	5,00		5,00 €	25,00 €			
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		20,00 €	- €			
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			
		Cassé	0,00		0,00		0,00		- €	- €			
Marquage au sol Ligne axiale (ml)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00		- €	- €	- €		
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €			
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		10,00 €	- €			
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			
		Cassé	0,00		0,00		0,00		- €	- €			
Point d'apport volontaire aériens (Bacs)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00		- €	- €	- €		
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €			
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €			
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			
		Cassé	0,00		0,00		0,00		- €	- €			
Escalier en pierre (7 marches)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00		- €	- €	- €		
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €			
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €			
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			
		Cassé	0,00		0,00		0,00		- €	- €			
Roche (unités)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00		- €	- €	- €		
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €			
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €			
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			
		Défaillance	0,00		0,00		0,00		- €	- €			
Carrefour à feux (unités)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00		- €	- €	- €		
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €			
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €			
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			
		Défaillance	0,00		0,00		0,00		- €	- €			
Panneau de Signalisation (unités)	3,00	RAS	3,00	RAS	0,00	RAS	0,00		- €	- €	- €		
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €			
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		75,00 €	- €			
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			
		Cassé	0,00		0,00		0,00		- €	- €			

Gravité		Equipement total		Total HT par Gravité
4	RAS			
3	Confort	10 ans	3	112 500,00 €
2	A programmer	à 5 ans	1	440,00 €
1	Nécessaire	1 à 2 ans	2	8 800,00 €

Échéance de programmation selon Gravité				
	Estimation Global	"Confort" 10 Ans	"A programmer" 5 Ans	"Nécessaire" 1 à 2 ans
Total HT	121 740,00 €	112 500,00 €	440,00 €	8 800,00 €
Ratio au ml	225,44	208,33	0,81	16,30

ZAE : Bois le Roi



Nom des Voies : Rue des Peupliers

550,00

Equipement	Nombre total	dégradations constatés	Nombre	Gravitée	Nombre	préconisations	Nombre	Commentaires	Prix unitaire	Estimation	Échéance de programmation selon Gravitée		
											"Confort" 10 Ans	"A programmer" 5 Ans	"Nécessaire" 1 à 2 ans
Lanterne (SHP) sur poteau	9,00	RAS	8,00	RAS		RAS					-	-	3 000,00 €
		Usure		Confort		Mise à niveau		1 500,00 €	- €				
		Descellé		A programmer		Rénover		- €	- €				
		Dégradé		Nécessaire	1,00	Changement	1,00	3 000,00 €	3 000,00 €				
		Cassé	1,00					- €	- €				

Gravitée				Totat HT par Gravitée
4	RAS			
3	Confort	10 ans		- €
2	A programmer	à 5 ans		- €
1	Nécessaire	1 à 2 ans		3 000,00 €

Total HT
Ratio au ml

Estimation Global	Échéance de programmation selon Gravitée		
	"Confort" 10 Ans	"A programmer" 5 Ans	"Nécessaire" 1 à 2 ans
3 000,00 €	- €	- €	3 000,00 €
5,45	0,00	0,00	5,45

Nom des Voies : Rue des peupliers

Revêtements	dégradations constatés	Gravité	Surface m2	préconisations	Prix unitaire/m2	Estimation de la reprise	Ratio ml de Voie	"A programmer" 6-8 Ans	"A programmer" 5 Ans	"Nécessaire" 1 à 2 ans
Chaussée Enrobés noir	Surface Total		3460							
	RAS		0,00							
	Usure	"A programmer" 6-8 Ans	3270	ECF	10,00 €	32 700,00 €	60,56 €	32 700,00 €		
	Fissuration/Faiçage	"A programmer" 5 Ans	190	Fraisage et enrobés 10cm	35,00 €	6 650,00 €	12,31 €		6 650,00 €	
	Affaissements/ Arrachements/ Nids de poule	"Nécessaire" 1 à 2 ans		Fraisage et enrobés 16cm	60,00 €	- €	- €			- €
Trottoirs Enrobés noir	Surface total		350							
	RAS		350,00							
	Fissuration/Faiçage	"A programmer" 5 Ans		Reprise de la surface purges éventuelles	55,00 €	- €	- €		- €	
	Affaissement	"Nécessaire" 1 à 2 ans		Reprise de la structure complète	75,00 €	- €	- €			- €
Espaces verts	Surface total		245							
	RAS		245,00							
	Dégradé	"A programmer" 5 Ans		Reprise de la surface	30,00 €	- €	- €		- €	
	Non planté	"Nécessaire" 1 à 2 ans		Plantation apport de terre végétal	50,00 €	- €	- €			- €
Trottoirs Enrobés rouge	Surface total				- €					
	RAS		0,00		- €					
	Fissuration/Faiçage	"A programmer" 5 Ans		Reprise de la surface purges éventuelles	90,00 €	- €	- €		- €	
	Affaissement	"Nécessaire" 1 à 2 ans		Reprise de la structure complète	135,00 €	- €	- €			- €
Béton	Surface total		5		- €					
	RAS		0,00		- €					
	Fissuration/Faiçage	"A programmer" 5 Ans		Reprise de la surface purges éventuelles	110,00 €	- €	- €		- €	
	Affaissement	"Nécessaire" 1 à 2 ans	5,00	Reprise de la structure complète	180,00 €	900,00 €	1,67 €			900,00 €
Béton désactivé	Surface total		30		- €					
	RAS		0,00		- €					
	Fissuration/Faiçage	"A programmer" 5 Ans		Reprise de la surface purges éventuelles	150,00 €	- €	- €		- €	
	Affaissement	"Nécessaire" 1 à 2 ans	30,00	Reprise de la structure complète	210,00 €	6 300,00 €	11,67 €			6 300,00 €
Pavés/dalles	Surface total				- €					
	RAS		0,00		- €					
	Descellement	"A programmer" 5 Ans			290,00 €	- €	- €		- €	
	Affaissement	"Nécessaire" 1 à 2 ans			310,00 €	- €	- €			- €
Pavés collés	Surface total				- €					
	RAS		0,00		- €					
	Descellement	"A programmer" 5 Ans		Reprise de la surface purges éventuelles	90,00 €	- €	- €		- €	
	Affaissement	"Nécessaire" 1 à 2 ans		Reprise de la structure complète	120,00 €	- €	- €			- €



540,00

Date du relevé
02/11/2017

Échéance de programmation selon Gravité

Nom des Voies : Rue des peupliers

Revêtements	dégradations constatés	Gravité	Surface m2	préconisations	Prix unitaire/m2	Estimation de la reprise	Ratio ml de Voie	Échéance de programmation selon Gravité		
								"A programmer" 6-8 Ans	"A programmer" 5 Ans	"Nécessaire" 1 à 2 ans
Dalle Evergrenn	Surface total				- €					
	RAS		0,00		- €					
	Descellement	"A programmer" 5 Ans		Reprise de la surface purges éventuelles	325,00 €	- €	- €		- €	
	Affaissement	"Nécessaire" 1 à 2 ans		Reprise de la structure complète	400,00 €	- €	- €			- €
Gravillonnage	Surface total				- €					
	RAS		0,00		- €					
	Arrachage du revêtement	"A programmer" 5 Ans		Reprise de la surface purges éventuelles	40,00 €	- €	- €		- €	
	Affaissement	"Nécessaire" 1 à 2 ans		Reprise de la structure complète	60,00 €	- €	- €			- €
Grave béton	Surface total				- €					
	RAS		0,00		- €					
	Arrachage de la surface	"A programmer" 5 Ans		Reprise de la surface purges éventuelles	30,00 €	- €	- €		- €	
	Affaissement	"Nécessaire" 1 à 2 ans		Reprise de la structure complète	55,00 €	- €	- €			- €
Grave	Surface total		1120		- €					
	RAS		1120,00		- €					
	Arrachage de la surface	"A programmer" 5 Ans		Reprise de la surface purges éventuelles	30,00 €	- €	- €		- €	
	Affaissement	"Nécessaire" 1 à 2 ans		Reprise de la structure complète	45,00 €	- €	- €			- €

Gravité	surface total	Surface concernée	
		Surface concernée	Totat HT par Gravité
		5210	
4		1715,00	
3	"A programmer" 6-8 Ans	3270,00	32 700,00 €
2	"A programmer" 5 Ans	190,00	6 650,00 €
1	"Nécessaire" 1 à 2 ans	35,00	7 200,00 €

	Total	46 550,00 €	Échéance de programmation selon Gravité		
			"A programmer" 6-8 Ans	"A programmer" 5 Ans	"Nécessaire" 1 à 2 ans
			32 700,00 €	6 650,00 €	7 200,00 €
Ratio au ml		86,20 €	60,56 €	12,31 €	13,33 €

ZAE : Bois le Roi



Nom des Voies : Rue des Peupliers

540,00

Date du relevé
02/11/2017

Échéance de programmation selon Gravité

Équipement	Nombre total	dégradations constatés	Nombre	Gravité	Nombre	préconisations	Nombre	Commentaires	Prix unitaire	Estimation	"Confort" 10 Ans	"A programmer" 5 Ans	"Nécessaire" 1 à 2 ans
Éléments Fonte													
Bouche à clé (unités)	7,00	RAS	7,00	RAS		RAS							
		Usure		Confort		Mise à niveau			55,00 €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			- €	- €			- €
		Dégradé		Nécessaire		Changement			110,00 €	- €			
		Cassé							- €	- €			
Plaque enfonte (1,50*1,00ml)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €	- €			
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			- €	- €			- €
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €			
		Cassé							- €	- €			
Grille eaux pluviales (unités)	9,00	RAS	9,00	RAS		RAS			- €	- €			
		Usure		Confort		Mise à niveau			125,00 €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			195,00 €	- €			- €
		Dégradé		Nécessaire		Changement			450,00 €	- €			
		Cassé							- €	- €			
Boites AEP (unités)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €	- €			
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			- €	- €			- €
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €			
		Cassé							- €	- €			
Tampons diamètre 1000 (unités)	11,00	RAS	10,00	RAS		RAS			- €	- €			
		Usure		Confort		Mise à niveau			150,00 €	- €	- €		
		Descellé	1,00	A programmer	2,00	Rénover	2,00		220,00 €	440,00 €		440,00 €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			450,00 €	- €			
		Cassé							- €	- €			
Boite de Branchement (unités)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €	- €			
		Usure		Confort		Mise à niveau			140,00 €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			195,00 €	- €			- €
		Dégradé		Nécessaire		Changement			425,00 €	- €			
		Cassé							- €	- €			
Chambre Telecom (unités)	9,00	RAS	9,00	RAS		RAS			- €	- €			
		Usure		Confort		Mise à niveau			250,00 €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			400,00 €	- €			- €
		Dégradé		Nécessaire		Changement			950,00 €	- €			
		Cassé							- €	- €			
Borne GDF ou boite (unités)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €	- €			
		Usure		Confort		Mise à niveau			55,00 €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			110,00 €	- €			- €
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €			
		Cassé							- €	- €			

ZAE : Bois le Roi



Nom des Voies : Rue des Peupliers

540,00

Date du relevé
02/11/2017

Échéance de programmation selon Gravité

Équipement	Nombre total	dégradations constatés	Nombre	Gravité	Nombre	préconisations	Nombre	Commentaires	Prix unitaire	Estimation	"Confort" 10 Ans	"A programmer" 5 Ans	"Nécessaire" 1 à 2 ans
											"Confort" 10 Ans	"A programmer" 5 Ans	"Nécessaire" 1 à 2 ans
Équipements d'énergie													
Coffret (unités)	4,00	RAS	4,00	RAS		RAS			- €				
		Usure		Confort		Mise à niveau			65,00 €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			175,00 €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			375,00 €	- €			- €
		Cassé							- €				- €
Transformateur ENEDIS (unités)	1,00	RAS	1,00	RAS		RAS			- €				
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			50 000,00 €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
		Cassé							- €				- €
Bouche incendie (unités)	3,00	RAS	3,00	RAS		RAS			- €				
		Usure		Confort		Mise à niveau			310,00 €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			1 150,00 €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
		Cassé							- €				- €
Poste de détente GDF (unités)	0,00	RAS	0,00	RAS		RAS			- €				
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			15 000,00 €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
		Cassé							- €				- €
Armoire telephone (unités)	0,00	RAS	0,00	RAS		RAS			- €				
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			- €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			4 500,00 €	- €			- €
		Cassé							- €				- €
Système d'arrosage automatique (fft)	0,00	RAS	0,00	RAS		RAS			- €				
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			- €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
		Défaillance							- €				- €
VEGETATION										"Confort" 10 Ans	"A programmer" 5 Ans	"Nécessaire" 1 à 2 ans	
Végétation arbres (unités)	0,00	RAS	0,00	RAS		RAS			- €				
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			- €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
		Cassé							- €				- €
Végétations Massif fleuri (m2)	0,00	RAS	0,00	RAS		RAS			- €				
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			- €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
		Cassé							- €				- €
Végétations Haies (en ml)	0,00	RAS	0,00	RAS		RAS			- €				
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			- €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
		Cassé							- €				- €
Jardinières (unités)	0,00	RAS	0,00	RAS		RAS			- €				
		Usure		Confort		Mise à niveau			950,00 €	- €	- €	- €	
		Descellé		A programmer		Rénover			- €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
		Cassé							- €				- €
Souche (unités)	0,00	RAS	0,00	RAS		RAS			- €				
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			- €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
		Cassé							- €				- €

ZAE : Bois le Roi



Nom des Voies : Rue des Peupliers

540,00

Date du relevé
02/11/2017

Échéance de programmation selon Gravité

Equipement	Nombre total	dégradations constatés	Nombre	Gravité	Nombre	préconisations	Nombre	Commentaires	Prix unitaire	Estimation	Échéance de programmation selon Gravité			
											"Confort" 10 Ans	"A programmer" 5 Ans	"Nécessaire" 1 à 2 ans	
Talus (ml)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €					
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €	- €			
		Descellé		A programmer		Rénover			- €	- €		- €		
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €				- €
		Cassé							- €	- €				- €
Noie paysagère (ml)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €					
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €	- €			
		Descellé		A programmer		Rénover			- €	- €		- €		
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €				- €
		Défaillance							- €	- €				- €
BORDURAGE											"Confort" 10 Ans	"A programmer" 5 Ans	"Nécessaire" 1 à 2 ans	
Bordurettes (ml)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €					
		Usure		Confort		Mise à niveau			20,00 €	- €	- €			
		Descellé		A programmer		Rénover			30,00 €	- €		- €		
		Dégradé		Nécessaire		Changement			50,00 €	- €				- €
		Cassé							- €	- €				- €
Poutre béton (ml)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €					
		Usure		Confort		Mise à niveau			55,00 €	- €	- €			
		Descellé		A programmer		Rénover			- €	- €		- €		
		Dégradé		Nécessaire		Changement			170,00 €	- €				- €
		Cassé							- €	- €				- €

ZAE : Bois le Roi



Nom des Voies : Rue des Peupliers

540,00

Date du relevé
02/11/2017

Échéance de programmation selon Gravité

Equipement	Nombre total	dégradations constatés	Nombre	Gravité	Nombre	préconisations	Nombre	Commentaires	Prix unitaire	Estimation	"Confort" 10 Ans	"A programmer" 5 Ans	"Nécessaire" 1 à 2 ans
Bordures de voirie (en ml)	1010,00	RAS	0,00	RAS		RAS			- €				
		Usure	975,00	Confort	975,00	Mise à niveau	975,00		55,00 €	53 625,00 €	53 625,00 €		
		Descellé		A programmer		Rénover			90,00 €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire	35,00	Changement	35,00		110,00 €	3 850,00 €			3 850,00 €
		Cassé	35,00						- €				- €
Caniveaux béton (en ml)	1115,00	RAS	0,00	RAS		RAS			- €				
		Usure	1070,00	Confort	1070,00	Mise à niveau	1070,00		55,00 €	58 850,00 €	58 850,00 €		
		Descellé		A programmer		Rénover			90,00 €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire	45,00	Changement	45,00		110,00 €	4 950,00 €			4 950,00 €
		Cassé	45,00						- €				- €
Bordures îlot (ml)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €				
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			65,00 €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
		Cassé							- €	- €			- €
Bordures de défense (ml)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €				
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			55,00 €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
		Cassé							- €	- €			- €
MOBILIER URBAIN											"Confort" 10 Ans	"A programmer" 5 Ans	"Nécessaire" 1 à 2 ans
Mobilier Miroir (unités)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €				
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			- €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
		Cassé							- €	- €			- €
Abris bus (unités)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €				
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			- €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
		Cassé							- €	- €			- €
Dalle Pododactile (ml)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €				
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			- €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
		Cassé							- €	- €			- €
Bande de guidage (ml)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €				
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			- €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
		Cassé							- €	- €			- €
Totem (unité)	1,00	RAS	1,00	RAS		RAS			- €				
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			- €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
		Défaillance							- €	- €			- €
Mat Support métallique (unités)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €				
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			- €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
		Cassé							- €	- €			- €
Borne information voyageur (unité)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €				
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			- €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
		Cassé							- €	- €			- €

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20221229-2022-213-DE
Date de réception préfecture : 29/12/2022

ZAE : Bois le Roi



Nom des Voies : Rue des Peupliers

540,00

Date du relevé
02/11/2017

Échéance de programmation selon Gravité

Equipement	Nombre total	dégradations constatés	Nombre	Gravité	Nombre	préconisations	Nombre	Commentaires	Prix unitaire	Estimation	"Confort" 10 Ans	"A programmer" 5 Ans	"Nécessaire" 1 à 2 ans
Clôture béton (ml)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €	- €			
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			- €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			350,00 €	- €			- €
		Cassé							- €	- €			- €
Borne en béton (unités)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €	- €			
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			- €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
		Cassé							- €	- €			- €
Banc béton (unités)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €	- €			
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			- €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
		Cassé							- €	- €			- €
Potelet acier (unité)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €	- €			
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			175,00 €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			310,00 €	- €			- €
		Cassé							- €	- €			- €
Mobilier Potelet Bois (unités)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €	- €			
		Usure		Confort		Mise à niveau			75,00 €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			- €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			150,00 €	- €			- €
		Cassé							- €	- €			- €
Barrière croix de saint andré (unités)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €	- €			
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			- €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			350,00 €	- €			- €
		Cassé							- €	- €			- €
Poubelle acier (unités)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €	- €			
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			- €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
		Cassé							- €	- €			- €
Glissière de sécurité métal (ml)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €	- €			
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			- €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			450,00 €	- €			- €
		Cassé							- €	- €			- €
Glissière de sécurité Bois (ml)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €	- €			
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			- €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
		Cassé							- €	- €			- €
Portillon (unités)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €	- €			
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			- €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
		Cassé							- €	- €			- €
Clôture (ml)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €	- €			
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			42,00 €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			65,00 €	- €			- €
		Cassé							- €	- €			- €
Portails (unités)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €	- €			
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			2 500,00 €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
		Cassé							- €	- €			- €
Panneau de Publicité (unités)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €	- €			
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			3 500,00 €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
		Cassé							- €	- €			- €



Nom des Voies : Rue des Peupliers

540,00

Date du relevé
02/11/2017

Échéance de programmation selon Gravité

Équipement	Nombre total	dégradations constatés	Nombre	Gravité	Nombre	préconisations	Nombre	Commentaires	Prix unitaire	Estimation	"Confort" 10 Ans	"A programmer" 5 Ans	"Nécessaire" 1 à 2 ans
											"Confort" 10 Ans	"A programmer" 5 Ans	"Nécessaire" 1 à 2 ans
GESTION EAUX PLUVIALES													
fossé (en ml)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €	- €			
		Usure		Confort		Mise à niveau			25,00 €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			65,00 €	- €	- €		
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
		Cassé							- €	- €			- €
Tête d'acqueduc (unités)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €	- €			
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			- €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
		Cassé							- €	- €			- €
Bassin (unités)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €	- €			
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			2 500,00 €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			4 500,00 €	- €			- €
		Défaillance							- €	- €			- €
Accodrain (ml)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €	- €			
		Usure		Confort		Mise à niveau			55,00 €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			- €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
		Cassé							- €	- €			- €
Descente de gouttière		RAS	0,00	RAS		RAS			- €	- €			
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			- €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
		Cassé							- €	- €			- €
Poste de refoulement (fft)	1,00	RAS	1,00	RAS		RAS			- €	- €			
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			- €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
		Cassé							- €	- €			- €
DIVERS											"Confort" 10 Ans	"A programmer" 5 Ans	"Nécessaire" 1 à 2 ans
Marquage au sol (m2)	5,00	RAS	0,00	RAS		RAS			- €	- €			
		Usure	5,00	Confort	5,00	Mise à niveau	5,00		5,00 €	25,00 €	25,00 €		
		Descellé		A programmer		Rénover			20,00 €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
		Cassé							- €	- €			- €
Marquage au sol Ligne axiale (ml)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €	- €			
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			10,00 €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
		Cassé							- €	- €			- €
Point d'apport volontaire aériens (Bacs)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €	- €			
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			- €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
		Cassé							- €	- €			- €
Escalier en pierre (7 marches)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €	- €			
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			- €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
		Cassé							- €	- €			- €
Roche (unités)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €	- €			
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			- €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
		Défaillance							- €	- €			- €
Carrefour à feux (unités)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €	- €			
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			- €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
		Défaillance							- €	- €			- €
Panneau de Signalisation (unités)	3,00	RAS	3,00	RAS		RAS			- €	- €			
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			75,00 €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
		Cassé							- €	- €			- €

Gravité	Équipement total	Totat HT par Gravité
4	RAS	
3	Confort	10 ans 3 112 500,00 €
2	A programmer	à 5 ans 1 440,00 €
1	Nécessaire	1 à 2 ans 2 8 800,00 €

Total HT
Ratio au ml

Échéance de programmation selon Gravité			
Estimation Global	"Confort" 10 Ans	"A programmer" 5 Ans	"Nécessaire" 1 à 2 ans
121 740,00 €	112 500,00 €	440,00 €	8 800,00 €
225,44	208,33	0,81	16,30

Accuse de réception en préfecture
077-200072346-20221229-2022-213-DE
Date de réception préfecture : 29/12/2022

ANNEXE n°2

Consistance / Renseignements administratifs et juridiques : Parc d'Activités dit « des Peupliers » à BOIS-LE-ROI

1 – Consistance des biens mis à disposition : les biens objet de la présente mise à disposition dans le périmètre du parc d'Activités sont l'ensemble des voiries et leurs accessoires, les équipements et l'éclairage public.

2 – Superficie cadastrale du parc d'Activités : *64 814 m²*

3 – Parcelles de propriété communale dans le périmètre du parc d'Activités

Uniquement parcelles de voirie : état correct

- B 3947 : 28 m²
- B 3948 : 225 m²
- B 3946 : 232 m²
- B 3944 : 697 m²
- B 3942 : 185 m²
- B 1742 : 232 m²
- B 1741 : 235 m²
- B 3765 : 185 m²

4 – Voiries et leurs accessoires, équipements et éclairage public : liste, caractéristiques, état général et évaluation des travaux à programmer
Voir le diagnostic joint

5 – Situation juridique des biens :
Sans objet

Annexe 3 : Montant plafond des dépenses annuelles du parc d'Activités Bois-le-Roi

Le parc d'Activités de Bois-le-Roi est un parc d'Activités qui était d'ores et déjà intercommunale avant la création de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau en 2017.

Compte tenu de la configuration et de l'état du parc d'Activités le montant plafond des dépenses annuelles est fixé à **3 900 €**.

ANNEXE n°1

Plans de du Parc d'Activités dit « du Temps Perdu » à CHARTRETTES

Plans joints à cette annexe :

- Plan de la zone (vue aérienne ; cadastre et PLU)
- Plans de voirie et équipements de chacune des voies : le parc d'Activités a fait l'objet d'une requalification sur l'ensemble de ses voies. Celle-ci a été achevée en 2017. Les plans de voirie et équipements de chacune des voies sont joints.

PARC D'ACTIVITES DU « TEMPS PERDU »

CHARTRETTES



 Périmètre du parc d'Activités (Zone UX)

 Périmètre destiné à l'extension (Zone 1AUX)

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20221229-2022-213-DE
Date de réception préfecture : 29/12/2022

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

Chartrettes
Z.A. du Temps Perdu

MATRE D'OUVRAGE:

CC du Pays de Seine
4, Avenue Paul Doumer
77500 - Bois le Roi

MATRE D'OEUVRE:

SERVICAD Ingénieurs Conseils
10, Quai Léon Blum
92150 - Suresnes



Requalification
de la Zone d'Activité
de Chartrettes

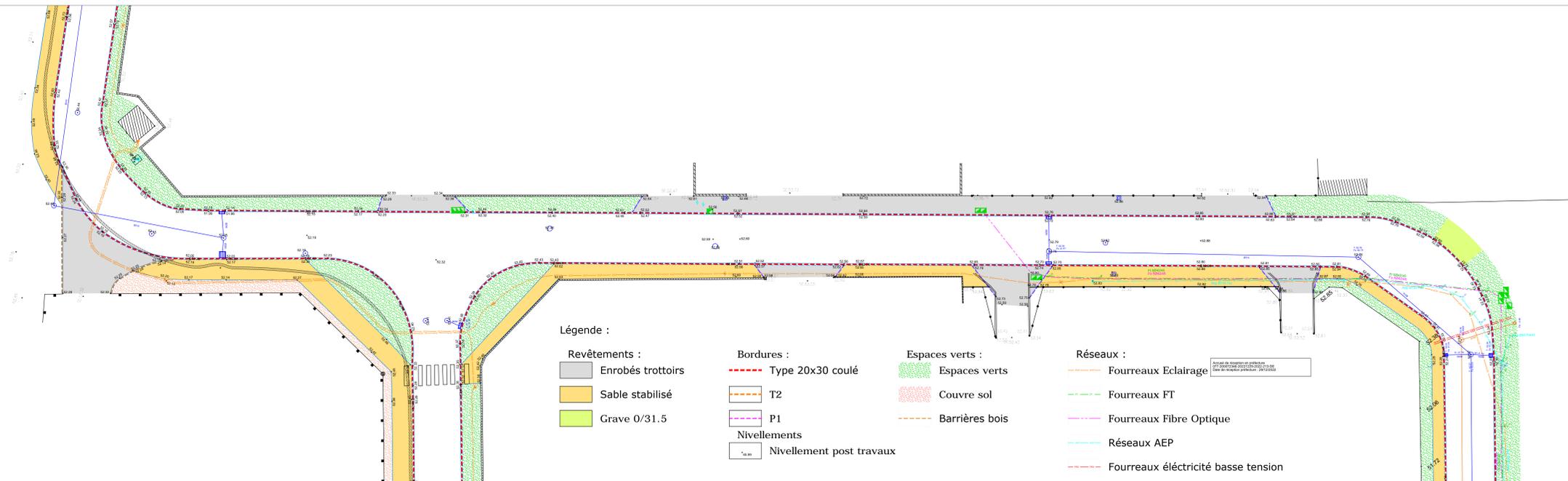


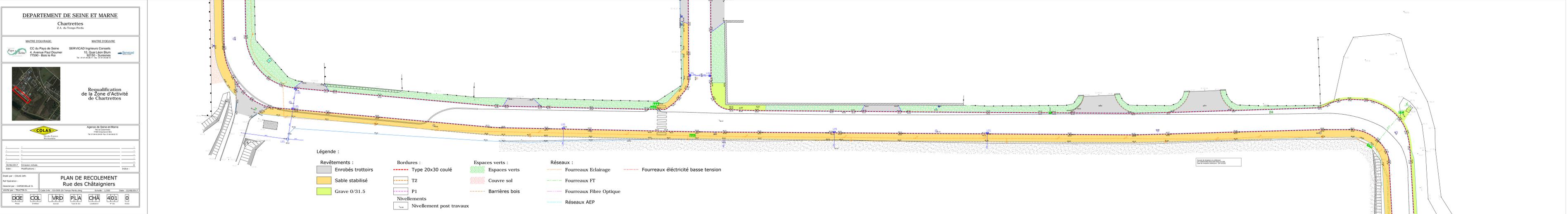
Agence de Seine-et-Marne
10, rue de la République
77180 Chartrettes

Établi par : COLAS sdn	
Ref. Opération :	
Dessiné par : CARDEVELLE O.	
Vérifié par : TRUCQUIN D.	
Date :	30/06/2017
Modifications :	
Emission initiale :	
Indice :	0

PLAN DE RECOLEMENT
Rue des Charmes

DOE	COL	VRD	PLA	CHA	101a	0
Projet	Établi	Acté	Tracé de tracé	Localisation	N° de plan	Indice





DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
Chartrettes
Z.A. du Temps Perdu

MATRE D'OUVRAGE:
CC du Pays de Seine
4, Avenue Paul Doumer
77500 - Bois le Roi

MATRE D'OEUVRE:
SERVICAD Ingénieurs Conseils
10, Quai Léon Burnu
62150 - Summesnes

Requalification de la Zone d'Activité de Chartrettes

COLAS
Agence de Seine-et-Marne
10, rue de la République
77500 - Bois le Roi

PLAN DE RECOULEMENT
Rue des Châtaigniers

DOE COL VRD PLA CHA 401 0

- Légende :**
- | | | | |
|----------------------|--------------------------|------------------------|-------------------------------------|
| Revêtements : | Bordures : | Espaces verts : | Réseaux : |
| Enrobés trottoirs | Type 20x30 coulé | Espaces verts | Fourreaux Eclairage |
| Sable stabilisé | T2 | Couvre sol | Fourreaux FT |
| Grave 0/31.5 | P1 | Barrières bois | Fourreaux Fibre Optique |
| | Nivellements | | Réseaux AEP |
| | Nivellement post travaux | | |
| | | | Fourreaux électricité basse tension |

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
Chartrettes
Z.A. du Temps Perdu

MAITRE D'OUVRAGE :
CC du Pays de Seine
4, Avenue Paul Doumer
77500 - Bois le Roi

MAITRE D'OEUVRE :
SERVICAD Ingénieurs Conseils
10, Quai Léon Blum
92150 - Suresnes

Requalification de la Zone d'Activité de Chartrettes

Agence de Seine-et-Marne
180, Boulevard
77000 Chelles

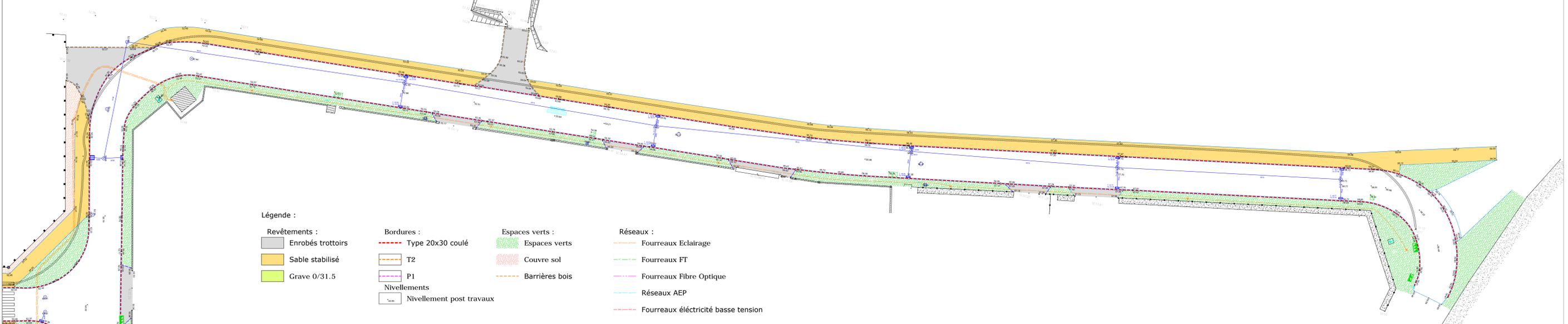
COLAS
Service de France
Nouvelles

Date : 22/08/2017

PLAN DE RECOLEMENT
Rue des Chênes (partie haute)

Code SIRET : 833 200 24 Temps Perdu SAS
Echelle : 1/200
Date : 22/08/2017

DOE COL VRD PLA CHE 301 0



DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
Chartrettes
Z.A. du Temps Perdu

MAITRE D'OUVRAGE :
CC du Pays de Seine
4, Avenue Paul Doumer
77500 - Bois le Roi

MAITRE D'OEUVRE :
SERVICAD Ingénieurs Conseils
10, Quai Léon Blum
92150 - Suresnes

Requalification de la Zone d'Activité de Chartrettes

Agence de Seine-et-Marne
180, Boulevard
77000 Chelles

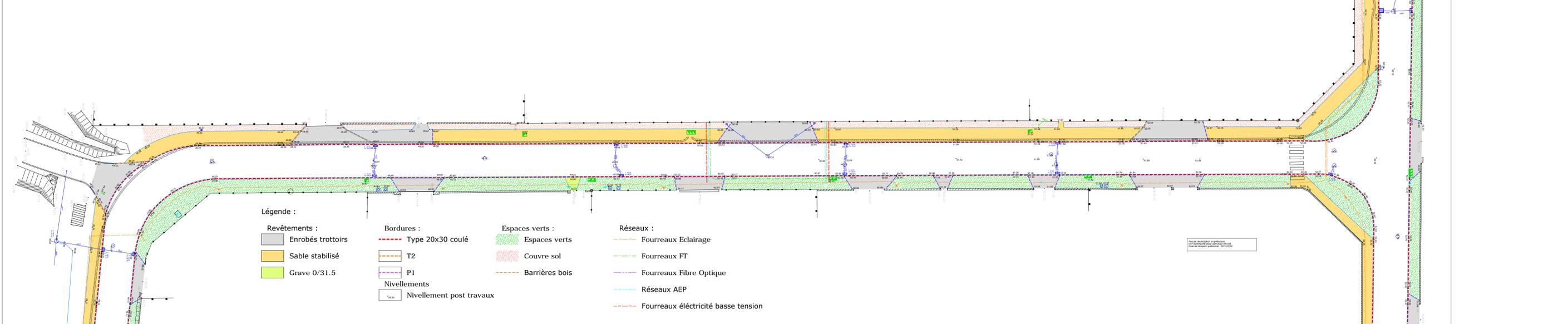
COLAS
Service de France
Nouvelles

Date : 22/08/2017

PLAN DE RECOLEMENT
Rue des Chênes (partie basse)

Code SIRET : 833 200 24 Temps Perdu SAS
Echelle : 1/200
Date : 22/08/2017

DOE COL VRD PLA CHE 201 0



DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

Chartrettes
Z.A. du Troquet Pavé

MAITRE D'OUVRAGE



CC du Pays de Seine
4, Avenue Paul Doumer
77200 - Bois le Roi

MAITRE D'OEUVRE

SERVICAD Ingénieurs Conseils
10, Quai Léon Blum
92150 - Suresnes

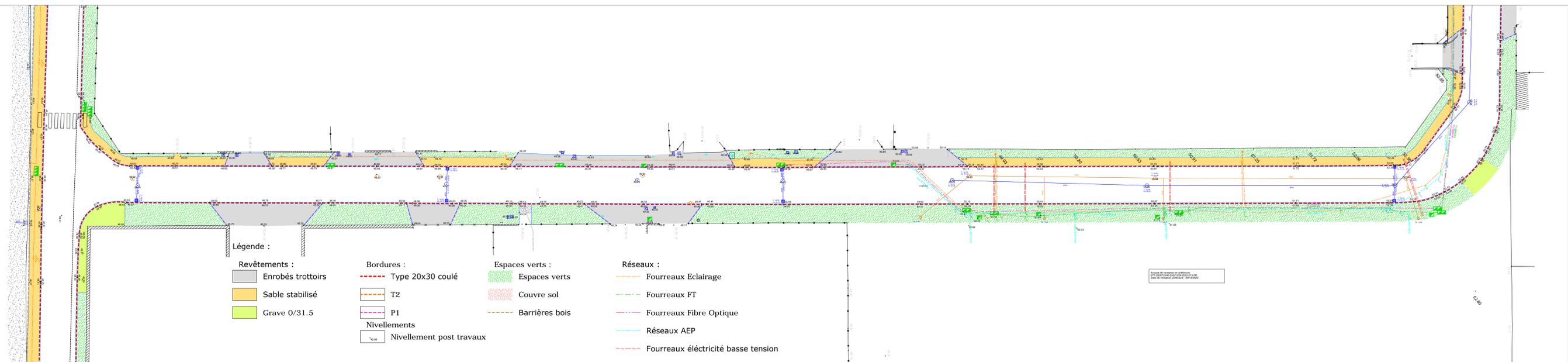


Requalification
de la Zone d'Activité
de Chartrettes



Agence de Seine-et-Marne
10, rue de la République
77000 - Combs-la-Ville

Établi par : COLAS 101b	PLAN DE RECOLEMENT Rue des Hêtres	Code Info : 03 0016 24 Terrain Productif	Échelle : 1/2000	Date : 22/09/2017
Destiné par : CARREYVILLE D.		Version par : TRISTEVE D.		
Phase : DOE	Rédacteur : COL	Aut-02 : VRD	Type de plan : PLA	Localisation : HÉT
			101b	0



- Légende :**
- | | | | |
|----------------------|--------------------------|------------------------|-------------------------------------|
| Revêtements : | Bordures : | Espaces verts : | Réseaux : |
| Enrobés trottoirs | Type 20x30 coulé | Espaces verts | Fourreaux Eclairage |
| Sable stabilisé | T2 | Couvre sol | Fourreaux FT |
| Grave 0/31.5 | P1 | Barrières bois | Fourreaux Fibre Optique |
| | Nivellements | | Réseaux AEP |
| | Nivellement post travaux | | Fourreaux électricité basse tension |

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
Chartrettes
Z.A. de Trappes Perles

MATRE D'OUVRAGE: CC du Pays de Seine
4, Avenue Paul Doumer
77300 - Brie la Rivé

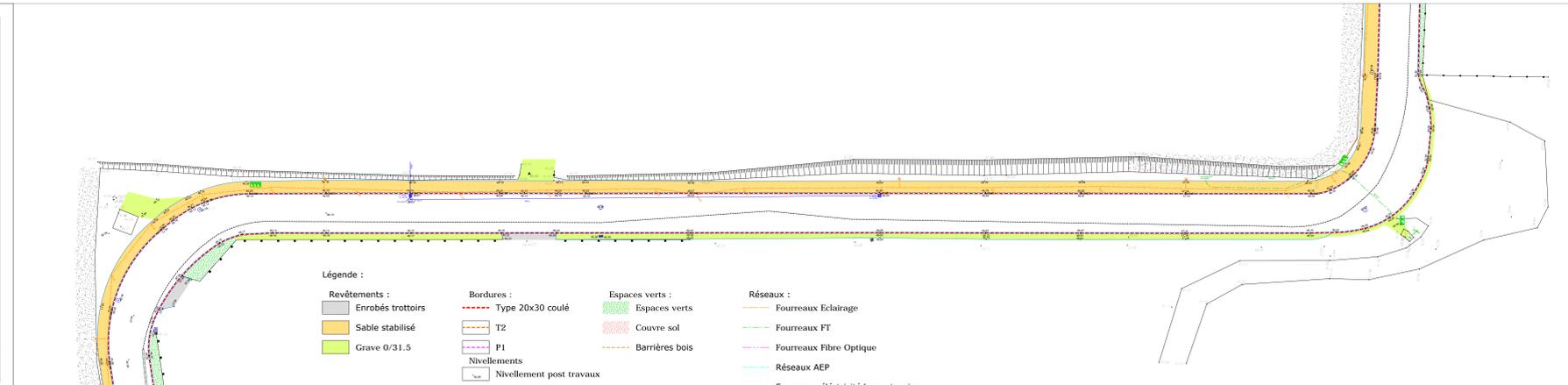
MATRE D'OUVRAGE: SERVICAO Ingénieurs Conseils
10, Quai Lion Blum
92150 - Courcouronnes

Regualification de la Zone d'Activité de Chartrettes

COLAS Agence de Seine-et-Marne
10, rue de la République
77000 - Meaux

PLAN DE RECOLEMENT
Rue des Ormes (partie haute)

DOE CCL VRD PLA ORMh 501



DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
Chartrettes
Z.A. de Trappes Perles

MATRE D'OUVRAGE: CC du Pays de Seine
4, Avenue Paul Doumer
77300 - Brie la Rivé

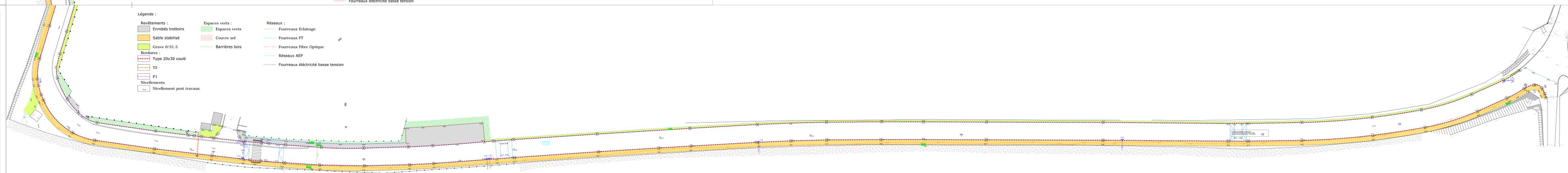
MATRE D'OUVRAGE: SERVICAO Ingénieurs Conseils
10, Quai Lion Blum
92150 - Courcouronnes

Regualification de la Zone d'Activité de Chartrettes

COLAS Agence de Seine-et-Marne
10, rue de la République
77000 - Meaux

PLAN DE RECOLEMENT
Rue des Ormes (partie basse)

DOE CCL VRD PLA ORMh 502



ANNEXE n°2

Consistance / Renseignements administratifs et juridiques : Parc d'Activités dit « du Temps Perdu » à CHARTRETTES

1 – Consistance des biens mis à disposition : les biens objet de la présente mise à disposition dans le périmètre du parc d'Activités sont l'ensemble des voiries et leurs accessoires, les équipements et l'éclairage public ainsi que les parcelles communales.

2 – Superficie cadastrale du parc d'Activités : 139 477 m².
Superficie cadastrale du périmètre d'extension du parc d'Activités : 75 839 m².

Parcelles appartenant à la commune de Chartrettes :

3 – Parcelles de propriété communale dans le périmètre du parc d'Activités :

Au sein du parc d'Activités :

- ZE 132 pour une surface de 2 095 m² : services techniques de la commune

Au sein du périmètre d'extension :

- ZE 45 pour une surface de 388 m²,
- ZE 49 pour une surface de 3 120 m²,
- AE 84 pour une surface de 562 m²,
- AE 86 pour une surface de 47 967 m²,
- AE 87 pour une surface de 1 832 m².

4 – Situation juridique des biens :

Sans objet.